

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

Édition de MAI 2013

A la Une :

Page 1

- * Cérémonie 8 mai
- * Conseil Municipal
- * Fête de la Musique
- * Bébés lecteurs

Page 2

- * Concours maisons fleuries

Page 3

- * Formation alternance
- * BPA
- * Secrets Jardins
- * Horizon vacances

Page 4

- * Fête des voisins
- * Arrêté travaux jardin
- * Ramassage bacs à ordures
- * Energies renouvelables
- * Réunion Fête de l'Oie
- * Sauver une vie

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23

Courriel :

courcoursy@mairie17.com



Cérémonie du 8 mai

10 h 30 : départ de la Mairie en direction du cimetière

11 h 00 : cérémonie devant le monument aux morts

A l'issue de cette cérémonie,
un vin d'honneur sera servi à la salle René GUILLOT

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le
mardi 14 mai 2013 à 20 h 30 à la Mairie



Si vous êtes musicien, musicienne, chanteur ou chanteuse et que vous souhaitez participer à la **Fête de la Musique** le samedi 22 juin à Courcoury, prenez contact avec la Mairie au 05 46 93 18 23



Bébés lecteurs

Dès la petite enfance, un tout-petit adore les livres, les histoires, les contes et les chansons. Venez avec votre enfant, une animatrice bénévole animera cette lecture avec des marionnettes à doigts, des peluches, des objets divers.

N'hésitez pas, venez passer un moment agréable avec votre enfant.

La prochaine animation a lieu le jeudi 16 mai à 10 h 00 et c'est gratuit.
à la bibliothèque municipale 45 rue Pierre Schoeffer

Vous êtes les bienvenus !



CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les OBJECTIFS

Depuis plusieurs années, la Commune s'efforce de sensibiliser la population à l'intérêt de respecter notre environnement mais aussi à l'améliorer, à l'embellir, notamment en participant activement au fleurissement de la Commune.

Cette **sensibilisation** et ce fleurissement, **essentiels à l'amélioration de notre cadre de vie** se sont manifestés lors d'opérations de nettoyage et de valorisation de nos villages.

Nous sommes persuadés que cet embellissement doit se faire en accord avec les habitants, dont l'implication est bienvenue pour un développement sain, durable et satisfaisant.

Dans ce cadre que nous avons décidé d'organiser pour la deuxième année, le concours de Maisons Fleuries, première étape nécessaire, non seulement à la prise de conscience de la population, mais aussi à notre participation au concours des Villes et Villages Fleuris de France.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

L'objet du concours «village et maison fleurie » est le fleurissement des façades, des terrasses, des jardins, des maisons, des potagers et des parterres sur le territoire de la Commune de COURCOURY

Article 2

Le concours est organisé par la Mairie de COURCOURY.

Article 3

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Commune de COURCOURY. L'appel aux candidats se fait via le FLASH INFOS distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

La participation au concours passe par l'inscription auprès de la Mairie de COURCOURY. (coupon ci-dessous)

Article 4

Le concours débute le 15/05/2013 et se termine le 15/07/2013. Les façades et jardins devront être fleuris durant toute cette période. Les inscriptions sont recevables jusqu'au 31 mai 2013.

Article 5

Le concours récompensera les habitants des maisons les mieux fleuries. Les critères utilisés pour juger de la qualité du fleurissement sont les suivants :

.La qualité et la quantité du fleurissement / La diversité des espèces utilisées / L'originalité des réalisations / L'entretien des réalisations

Article 6

Le jury est composé de membres de la Commission Municipale Environnement Cadre de Vie, de membres des associations actives de la Commune ainsi que d'un professionnel du Jardinage. Les membres du Jury ne peuvent s'inscrire au concours.

Sur la base des inscriptions reçues dans les délais impartis, les membres du jury parcourent la Commune entre les dates fixées au point 4 du règlement du concours afin de visionner les Maisons concernées par le concours et attribuent des cotes aux Maisons qui ont retenu leur attention.

Article 7

Les récompenses seront sous forme de plantes, d'arbustes ou de bons d'achats de végétaux.

Article 8

Les gagnants du concours seront les personnes qui auront obtenu le maximum de points sur la base de la somme des cotes attribuées par les différents membres du jury. Un classement des participants sera établi. Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement.

En cas d'ex aequo, c'est le participant qui a obtenu le plus de cotes maximales qui l'emporte. En cas de nouvelle égalité, le raisonnement est poursuivi pour les cotes inférieures.

Les récompenses sont remises par le Jury lors d'une cérémonie.

Article 9

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du Jury.

INSCRIPTION CONCOURS MAISON FLEURIE 2013

A renvoyer à la Mairie de COURCOURY

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

N° de Tél : Adresse électronique :

Vous serez contacté par un membre de la Commission Environnement/Cadre de vie

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative



**FORUM ALTERNANCE :
apprentissage et professionnalisation**

Mercredi 29 mai 2013
de 13h30 à 17h

SAINTES
Mission Locale de la Saintonge
(15 rue Saint-Eutrope)

- Informations sur les **métiers** et les **formations**
- Offres d'emploi en alternance
- Démonstrations et témoignages

Renseignements :
Mission Locale de la Saintonge
au 05 46 97 49 50



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

**Travaux de Conduite et Entretien
des Engins Agricoles**

PREPAREZ UNE FORMATION ALTERNEE REMUNEREE

PUBLIC :
Jeunes âgés de 16 à 25 ans, issus d'une classe de 3^{ème} au minimum ou titulaires d'un diplôme de niveau V.

DÉBOUCHÉS :

- Salarié qualifié dans une entreprise agricole, une entreprise de travaux agricoles ou une coopérative d'utilisation du matériel agricole ;
- Poursuite d'études possible pour préparer un BP ou un BAC PRO Agroéquipement, ou un titre de Technicien Gestionnaire de Chantier en entreprise de Travaux Agricoles.

FORMATION :

**SIGNATURE D'UN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE DE 2 ANS.**

31 semaines de formation au Centre : enseignement général, technique et professionnel ;

63 semaines de formation en Entreprise : formation professionnelle axée sur l'utilisation du tracteur et des machines agricoles et la maintenance courante de ces matériels.



Contacter le :
C.F.A.A. 17
Rue Georges Desclaudé - B.P. 20550
17119 SAINTES Cedex
☎ 05.46.93.28.79
cfa.charente-maritime@educagri.fr



SECRETS DE JARDIN
à Dompierre sur Charente

Vous invite à venir déguster ces
PLANTES A BOUCHE

les mercredis 15 mai et 29 mai
les dimanches 9 juin et 30 juin
les dimanches 14 juillet et 28 juillet

Présence d'exposants
en rapport avec le thème.

confitures, sirops, cosmétiques,
restaurants, bijoux, pâtisseries,
potier, miel, chocolats...

2013 ANNÉE DU PARTENARIAT

ACTION JEUNESSE

ENSEMBLE PORTONS HAUT NOS PROJETS

HORIZON VACANCES JEUNESSE

Été 2013
+ de 60 séjours
et chantiers jeunes
pour les Charentais-Maritimes
de 6 à 16 ans

coup de pouce
la Charente Maritime
BON VACANCES

Le Département de la Charente-Maritime propose aux jeunes Charentais-Maritimes la découverte de nouveaux environnements et de nouvelles activités pendant les vacances scolaires d'été.

Demandez le catalogue au 05 46 317 236 / 308
ou téléchargez-le sur charente-maritime.fr

la Charente Maritime

ouvre de nouveaux horizons

charente-maritime.fr

